

SESSION 2017

**CAPES
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : DOCUMENTATION

ÉTUDE D'UN SUJET DE POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Étude d'un sujet de politique documentaire relative à un établissement scolaire du second degré :

Engagement des élèves et production numérique

A partir d'une problématique dégagée à la lecture du dossier ci-joint :

- établissez un plan de classement,
- rédigez une note de synthèse,
- concluez en exprimant un point de vue personnel sur le sujet traité.

Le dossier est composé de 12 documents.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPES de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B E	0 0 8 0 E	1 0 2	7 4 0 4

► **Concours externe du CAFEP/CAPES de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B F	0 0 8 0 E	1 0 2	7 4 0 4

DOCUMENT 1

Vallaud-Belkacem Najat. Discours ministériel. [Ajouté en avril 2015] extraits du discours Mobilisons l'École pour les valeurs de la République. In : www.education.gouv.fr [en ligne]. Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. 13 janvier 2015. Disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/cid85394/mobilisons-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique-discours-de-najat-vallaud-belkacem.html> (consulté le 25 août 2016)

Mobilisons l'École pour les valeurs de la République : discours de Najat Vallaud-Belkacem en réunion des recteurs

[Mobilisation pour les valeurs de la République] - Discours - Najat Vallaud-Belkacem - 13/01/2015

Dans le cadre de la mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, les recteurs ont été rassemblés en présence du Premier ministre Manuel Valls, de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem et de la secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Geneviève Fioraso, mardi 13 janvier. Consultez le discours de Najat Vallaud-Belkacem "Mobilisons l'École pour les valeurs de la République".

Seul le prononcé fait foi

«
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie et vice recteurs,
Monsieur le doyen de l'Inspection générale de l'éducation nationale,
Monsieur le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche,
Monsieur le secrétaire général,
Mesdames les directeurs généraux et directeurs
Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux d'académie,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie adjoints,
Mesdames, Messieurs,

Notre pays vit une situation d'une gravité exceptionnelle et je veux en notre nom à tous vous remercier de votre présence monsieur le Premier ministre et témoigner de l'émotion et de la solidarité de l'ensemble de la communauté éducative vis-à-vis des victimes, de leurs proches, en pensant à chacun et à chacune d'entre eux : journalistes et dessinateurs de presse, policiers, concitoyens de confession juive. Les attentats barbares ont frappé le cœur de notre République en visant ses valeurs essentielles. Ils ont suscité en réaction la réponse déterminée de toutes les forces du pays et de l'immense majorité de nos concitoyens qui ont manifesté de manière éclatante leur attachement à la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, qui ont soutenu la force du droit, les policiers et gendarmes qui garantissent l'exercice de nos libertés fondamentales, et refusé la logique de peur de l'obscurantisme en revendiquant avec force l'appartenance de tous, quelles que soient les origines, les cultures ou les croyances, à la communauté nationale.

Il nous appartient maintenant de prolonger cette réaction, de transformer l'émotion en force d'action, car ce défi appelle des réponses de fond, durables et à la hauteur des enjeux.

Il nous revient d'opposer nos valeurs à la violence, au moyen en particulier de "l'arme la plus puissante pour changer le monde", selon la belle formule de Nelson Mandela : l'éducation.

[...]

Évidemment, nous n'avons pas attendu les événements dramatiques des derniers jours pour poser ces constats et y apporter des réponses : l'enjeu de la refondation de l'école est tout entier là, dans ce double défi de rétablir la performance du système éducatif, en assurant la réussite du plus grand nombre et en luttant contre le déterminisme social, et de rendre à l'école sa mission et sa place de vivier de citoyenneté, capable de former des citoyens éclairés, de transmettre et de faire partager les valeurs de la République. L'école est forte quand elle est capable de relever ces défis éducatifs, scolaires et citoyens.

Ces événements tragiques confirment, s'il en était nécessaire, la justesse des ambitions portées par la loi du 8 juillet 2013 de refondation de l'École de la République.

La première de ces ambitions, c'est l'élévation du niveau de connaissances, de compétences et de culture. Les connaissances sont la première arme pour combattre l'obscurantisme.
La deuxième de ces ambitions, c'est la réduction des inégalités sociales et territoriales qui fracturent la société française.
La troisième de ces ambitions, c'est de mettre l'école en première ligne de la construction de la cohésion sociale et du lien civique.

Beaucoup a déjà été fait.

[...]

Surtout, et comme prévu par la loi de refondation de l'école, **dès la rentrée 2015 sera créé un enseignement moral et civique, dans toutes les classes** : de l'école primaire à la classe de terminale et dans toutes les séries du lycée. Il intégrera de manière transversale une éducation aux médias, les problématiques de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations, les notions de droits et de devoirs, le principe de laïcité.

S'il ne s'agit bien évidemment pas de déléguer à ce seul temps d'enseignement d'une heure hebdomadaire l'ensemble des enjeux relatifs aux libertés fondamentales, à l'ouverture aux autres, et à la tolérance réciproque, la structuration d'un tel temps récurrent d'échange, de débat contradictoire, d'analyse des images, de recul et d'esprit critique est une réponse attendue par tous les acteurs face au déferlement des images et au relativisme dans lequel baignent les élèves.

On ne saurait concevoir un enseignement visant à former le futur citoyen sans le mettre en pratique dans le cadre scolaire. L'école doit permettre aux élèves de devenir acteurs de leurs choix, et de participer à la vie sociale de la classe et de l'établissement dont ils sont membres. L'esprit de coopération doit être encouragé, la responsabilité vis-à-vis d'autrui mise à l'épreuve des faits. L'enseignement moral et civique articulera les contenus enseignés et les modalités de la démocratie collégienne et lycéenne. J'y suis très attachée.

[...]

Cette mobilisation doit également se réaliser au sein des instances de démocratie scolaire. Les conseils d'école, les conseils d'administrations des établissements, les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), les conseils de la vie collégienne, les conseils de la vie lycéenne (CVL, CAVL et CNVL) ainsi que le conseil supérieur de l'éducation (CSE) doivent être mobilisés pour faire vivre les valeurs de la République. **Les associations lycéennes travaillent, en ce moment même, à la création d'un site internet de lutte contre le complotisme**, car ils ont compris, comme ils me l'ont dit, que moins il y a de débat, plus les théories du complot prospèrent.

L'apprentissage des usages de l'internet est d'ailleurs l'un des enjeux du plan numérique à l'école. Il s'agit d'une initiative parmi la multitude de celles qui m'ont été signalées depuis quelques jours et qui témoignent de la formidable capacité d'engagement de nos jeunes. Il faut que nous trouvions les moyens de renforcer les capacités d'initiative des associations lycéennes. **Je réunirai dès la semaine prochaine le conseil national de la vie lycéenne sur ce sujet.**

[...]

Je souhaite aussi améliorer l'éducation aux médias et à l'information, inscrite dans la loi de refondation de l'école, qui est un enjeu démocratique essentiel. Le ministère de l'éducation nationale est partenaire de longue date avec le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information, le CLEMI, notamment sur le net. Je veux, conjointement avec le ministère de la culture, renforcer les associations de presse lycéenne. Des moyens nouveaux seront mobilisés à destination des journaux lycéens.

[...]

- **Quatrième axe de réflexion : la citoyenneté, c'est la démocratisation, la participation et l'engagement.**

Renforcer la confiance entre les parents et l'école, développer une culture de l'engagement citoyen dès le collège, développer les conseils de la vie collégienne pour répondre à l'aspiration, légitime, d'échanges et de débats que demandent les élèves et aussi encourager plus encore la vie étudiante, facteur important de lien social. C'est ce à quoi nous devons nous atteler, ensemble. N'hésitons pas à lier pédagogie de projet et engagement citoyen, avançons dans la reconnaissance de l'engagement dans le cursus scolaire des élèves, soyons plus ambitieux pour que les semaines de l'engagement, en septembre, soient autant d'occasion d'ouvrir les établissements aux partenaires de l'éducation nationale comme aux jeunes déjà engagés, par exemple dans le service civique, qui est un moyen de renouer ce lien parfois distendu entre la jeunesse et la République.

[...]

Lors de mes consultations hier, j'ai entendu un message très fort : ne faisons pas injonction aux seuls enseignants d'être des héros si nous ne sommes pas capables collectivement de prendre nos responsabilités. Les enseignants, je le sais, sont mobilisés et je vous demande de répondre à leurs demandes, d'accompagner leur démarche et, enfin, de nous faire remonter les expériences réussies comme les difficultés pour mieux progresser ensemble.

Car j'en suis persuadée, s'il y'a comme disait Jean-Jacques Rousseau "mille manières de rassembler les hommes, mais seulement une de les unir", l'école peut et doit être cette manière-là.

33

Najat Vallaud-Belkacem, 13 janvier 2015
Réunion des recteurs

DOCUMENT 2

Joule, Robert-Vincent, La pédagogie de l'engagement. Cahiers pédagogiques, n° 429-430, janvier 2005. In : *Site de l'académie de Lyon* [en ligne]. Disponible sur : www2.ac-lyon.fr/etab/ien/ain/pays-de.../5_La_pedagogie_de_l_engagement.doc (consulté le 25 août 2016)

La pédagogie de l'engagement

Dans "les cahiers pédagogiques n° 429-430, janvier-février 2005" (Robert-Vincent Joule)

Incontestablement, le recours à la sanction et à l'argumentation représente pour les enseignants et pour les parents un puissant levier. En revanche, les résultats seront beaucoup plus significatifs si les élèves sont amenés à s'engager librement dans leur démarche d'apprentissage. Mais prenons garde à la manipulation dès qu'on use de " techniques " pour obtenir que les élèves soient volontaires!

Si la sanction présente l'avantage d'augmenter la probabilité de voir les élèves se comporter conformément à nos attentes, elle présente un inconvénient majeur : les élèves peuvent faire l'économie de ce qu'ils sont (leur personnalité, leurs valeurs, leurs motivations) pour expliquer leur comportement. Ils disposent d'une raison toute prête: éviter une punition ou obtenir une récompense. Pas étonnant, dans ces conditions, qu'on ne parvienne pas à affecter ce que les psychologues sociaux nomment la motivation intrinsèque. De nombreuses recherches montrent, en effet, que des étudiants rémunérés pour faire un travail donné sont moins enclins à poursuivre ce travail lorsque plus personne ne le leur demande que des étudiants ayant fait le même travail sans être rémunérés (cf notamment, Deci et Ryan, 1985).

L'argumentation présente, quant à elle, l'avantage de fournir aux élèves d'excellentes raisons de faire ce qu'ils ont à faire. Malheureusement, l'argumentation ne favorise guère l'obtention des comportements recherchés. Il ressort d'une recherche longitudinale récemment réalisée aux États-Unis (Peterson, Kealey; Mann, Marek & Sarason, 2000) que la probabilité d'être fumeur à 17 ans n'est pas plus faible chez des élèves ayant pourtant suivi pas moins de 65 séances de sensibilisation entre 8 ans et 17 ans (condition expérimentale) et donc parfaitement informés des méfaits du tabac - que chez des élèves n'ayant pas suivi ces séances (condition contrôle). Et cette recherche n'est qu'une des très nombreuses recherches qui illustrent le décalage qu'il peut y avoir entre nos idées et nos actes. On peut être parfaitement convaincu de la nécessité de donner son sang et ne jamais le faire; de la même manière un élève peut être parfaitement convaincu de la nécessité d'apprendre durant le week-end ses conjugaisons ou ses tables de multiplications et passer son temps à faire autre chose.

Pour une pédagogie engageant

Par bonheur, sanction et argumentation ne sont pas les seuls leviers susceptibles de favoriser la motivation scolaire. Il en est d'autres, dont un au moins a fait l'objet de très nombreux travaux scientifiques: l'engagement. Ces travaux, qui relèvent de la psychologie sociale expérimentale, remontent aux années quarante. Ils montrent que l'on peut influencer autrui - pour le meilleur et pour le pire dans ses convictions, ses choix et ses comportements, sans recourir à l'argumentation et encore moins à la sanction, en recourant de façon appropriée à ce que nous avons appelé des techniques-de soumission librement consentie. Il en existe, une bonne dizaine dont l'efficacité est aujourd'hui bien établie (pour synthèse: Joule et Beauvois, 2002). Leur intérêt est de conduire à la responsabilisation les gens en arrivant à modifier librement leur comportement et à intérioriser les traits et les valeurs socialement utiles recherchées.

Pris dans leur ensemble, les travaux sur l'engagement et sur les techniques de soumission librement consentie débouchent sur quelques principes d'actions qui, bien utilisés, peuvent permettre d'optimiser nos pratiques pédagogiques.

Le principe de liberté. Ce principe consiste, chaque fois que cela est possible à doter les élèves d'un statut de décideur, libre et responsable : "A vous de voir, vous êtes libres de faire comme bon vous semble...". Le recours à ce principe présente deux avantages. Comme on s'en doute, il favorise la rationalisation du comportement attendu et par-delà l'appropriation et l'intériorisation des valeurs requises par notre fonctionnement social. Mais contrairement à ce que l'on pense, il ne réduit pas nos chances de voir les élèves faire ce qu'on attend d'eux. Il peut même les augmenter sensiblement. Il faut savoir qu'un étudiant a plus de chance de se faire offrir un ticket de bus par un inconnu si, après avoir formulé sa requête, il ajoute:

"Évidemment, vous êtes libre de me dépanner ou pas" (Guéguen, Pascual, & Dagot, 2004). Ce principe doit nous inciter à mettre en place, chaque fois que cela est compatible avec les impératifs et les contraintes

scolaires, des espaces de liberté (travaux facultatifs, choix du livre à résumer, choix des modalités de travail, etc.). Il y a tout à gagner et rien à perdre.

Le principe du primat de l'action. Ce principe consiste avant toute chose à obtenir des actes. Mais attention, conformément au principe précédent, ces actes doivent être obtenus dans un contexte de liberté. Aussi, mieux vaut-il commencer par des actes peu coûteux, l'essentiel étant que les élèves établissent un lien entre ce qu'ils sont et ce qu'ils ont pu faire ou, si l'on préfère, se reconnaissent dans ce qu'ils ont fait. De très nombreuses recherches montrent que de tels actes sont susceptibles d'en appeler d'autres. C'est pour cette raison que les psychologues sociaux les qualifient volontiers d'actes préparatoires. Il a été notamment montré (Beauvois, 2001) que des élèves de CM 1 amenés, à la demande d'un adulte, à accepter de goûter une soupe qu'ils n'aiment pas (acte préparatoire) acceptent, plus volontiers que des élèves auxquels rien n'a été demandé, qu'on leur fasse ultérieurement une piqûre afin de tester de nouvelles aiguilles censées faire moins mal. On leur aura toutefois expliqué qu'il faut par précaution essayer ce genre de piqûre avant de s'en servir à grande échelle pour la vaccination des enfants (comportement altruiste attendu).

Récemment, dans le cadre d'un programme européen de recherches visant à promouvoir l'éco-citoyenneté (Joule, 2004), des élèves de CM 1 et CM2 ont été amenés, à la demande de leur institutrice ou de leur instituteur, à mettre librement un autocollant appelant à une meilleure maîtrise de l'énergie sur la porte du réfrigérateur familial, ou encore à faire librement une observation chez eux afin de noter les habitudes familiales qui pourraient être changées sans que cela ne soit gênant pour personne (actes préparatoires), par exemple, éteindre la veille du téléviseur avant de se coucher. Ils étaient ultérieurement invités à s'engager par écrit à réaliser un comportement éco-citoyen donné (comportement attendu), par exemple, prendre une douche plutôt qu'un bain, engagement pris par près de 100 % des élèves dans la plupart des classes.

Le principe de naturalisation. Ce principe consiste à aider l'élève à tisser un lien entre ce qu'il est (sa personnalité, ses goûts, ses aptitudes) et ce qu'il a fait, lorsque ce qu'il a fait correspond à nos attentes, afin de favoriser la naturalisation du trait socialement désirable. Si l'élève s'est " bien comporté " dans telle ou telle circonstance, s'il vient, par exemple, de réussir un exercice difficile de mathématique, on utilisera des phrases comme: "Ça ne m'étonne pas de toi, tu es un bon élève" , "Je vois que tu as la bosse des maths" etc, afin de favoriser l'établissement par l'élève d'un lien entre lui-même (sa nature) et son comportement ou sa performance scolaire. Dans la recherche de Beauvois (2001) certains élèves s'entendaient dire, par l'adulte, qu'ils étaient des enfants courageux après leur acceptation de goûter la soupe. Les résultats montrent que ces élèves sont encore plus nombreux que ceux auxquels on n'a rien dit à accepter la piqûre et donc à se montrer altruistes. Et pourtant plusieurs jours séparent la requête relative à la soupe et celle relative à la piqûre. C'est dire l'efficacité du principe de naturalisation.

Le principe de dénaturalisation. À l'inverse du précédent, ce principe consiste à tout faire que l'on soit enseignant ou que l'on soit parent afin que l'élève n'établisse pas de lien entre ce qu'il est (sa personnalité, ses goûts, ses aptitudes) et ce qu'il a fait lorsque ce qu'il a fait ne correspond pas à nos attentes. Il s'agit cette fois de procéder à une dénaturalisation du trait indésirable. Lorsque son comportement laisse à désirer, par exemple, lorsque sa copie de mathématiques est médiocre, on dira, idéalement, avant même que l'élève ne puisse se dire : "Ma copie est mauvaise parce que je ne suis pas doué en maths" : "Écoute-moi, Hugo, 5/20 signifie que ta copie n'est pas bonne, 5/20 ne signifie pas que tu n'es pas doué en maths, personnellement je suis même persuadé du contraire...". Le recours au principe de dénaturalisation permet donc à l'élève de ne pas considérer, qu'il est dans sa nature d'échouer dans telle ou telle matière. Il suffit parfois de pas grand-chose pour redonner à un élève en difficulté le goût du travail scolaire. À cet égard, les travaux sur l'engagement nous invitent à ne pas en rester là, mais à obtenir dans un climat de confiance que l'élève s'engage sur-le-champ, librement cela va sans dire, (cf le principe de liberté) à faire une chose précise (cf le principe du primat de l'action), par exemple: réviser, le soir même, ses tables de multiplication à la maison: "Hugo, je voudrais que tu me dises ce que tu comptes faire pour que ta copie, la prochaine fois, soit bonne?". Cette façon de poursuivre l'échange a pour avantage de responsabiliser l'élève en le laissant lui-même définir

les termes d'un contrat de travail. S'il est à court d'idées, on pourra alors toujours lui suggérer: "Est-ce que tu serais d'accord pour..., évidemment, c'est à toi de décider".

Des principes pour agir

Il s'agit là des principaux principes sur lesquels repose la "pédagogie de l'engagement", (Joule 2004). Cette pédagogie n'est autre qu'une pédagogie de l'action et de la responsabilisation. Il s'agit d'une pédagogie de l'action, car tout est fait pour mettre les élèves en mouvement, pour les rendre "acteurs" et pas seulement "actifs", pour les amener à prendre des décisions et même des engagements au sens fort du terme. Il s'agit d'une pédagogie de la responsabilisation dans la mesure où ces décisions et ces engagements sont obtenus dans des conditions telles que les élèves ne peuvent que s'y reconnaître, ceux-ci ne pouvant en appeler qu'à ce qu'ils sont en définitive, des élèves responsables pour en rendre compte.

Ces principes doivent évidemment être affinés. Mais ils ont le mérite d'être conformes aux connaissances issues de la psychologie sociale expérimentale. Sur le plan pratique, ils nous ont permis de réduire l'absentéisme scolaire, d'augmenter la probabilité que des élèves de 3e fassent les démarches souhaitées en matière d'orientation scolaire et professionnelle, de promouvoir l'éco-citoyenneté dans des écoles primaires, d'augmenter la probabilité que les étudiants fassent des travaux facultatifs, et même de doubler la probabilité que des élèves en difficulté trouvent un emploi au terme d'une formation.

Certes, la pédagogie n'est pas une science mais une pratique. Il n'en demeure pas moins que cette pratique, comme toute pratique, est susceptible d'être éclairée par les avancées des connaissances scientifiques, connaissances relevant des sciences de l'éducation bien sûr, mais aussi, connaissances sociologiques, psychologiques, psychosociales, etc.

On regrettera peut-être que ces connaissances puissent potentiellement donner lieu à des applications parfaitement immorales. C'est vrai. Mais cela n'est pas propre aux connaissances dont il vient d'être question dans cet article. Cela est vrai de toutes connaissances scientifiques, celles-ci pouvant, l'Histoire l'a montré, aussi bien être mises au service des causes plus nobles, qu'au service des causes les plus sombres. On se souvient, qu'au milieu des années quarante, Hoppenheimer s'est servi de la célèbre formule d'Einstein $E = mc^2$ pour construire la bombe atomique. Il ne viendrait pourtant à personne l'idée de jeter au panier cette formule. On s'en sert d'ailleurs tous les jours pour produire de l'énergie utile.

DOCUMENT 3

MEN/DEGESCO. Fiche 10 : Utilisation éthique de l'information. In : Repères pour la mise en œuvre du parcours de formation à la culture de l'information. [en ligne] Octobre 2010. pp 32-33

FICHE 10 UTILISATION ETHIQUE DE L'INFORMATION

La connaissance et le respect des principes de la propriété intellectuelle, mais aussi du respect de la personne et des idées d'autrui (A9), s'établissent comme une base d'une éducation à la citoyenneté à l'heure du numérique, comme un fondement du « vivre ensemble » de la société de l'information. Il convient de développer chez les élèves « une attitude de responsabilité dans l'utilisation des outils interactifs » de l'information numérique (A6) et de « prendre conscience de leurs droits et devoirs » (A8). Ces attitudes seront mises en œuvre dans toutes les situations où il faut « donner des informations, s'informer » (C2).

RELATIONS AUX ENSEIGNEMENTS ET AUX DISPOSITIFS

Au collège, le programme d'éducation civique de 4^e indique : « les libertés et les droits : Le Droit codifie les relations entre les hommes dans une société ». En SVT, « la recherche de documents en ligne permet, comme dans d'autres matières et en collaboration avec les professeurs documentalistes, [...] d'effectuer une sélection des données pertinentes. Lorsque les situations s'y prêtent, des échanges de messages et de données sont réalisés par l'intermédiaire des réseaux [...]. Les règles d'identification et de protection, de respect des droits sont systématiquement appliquées, de façon à faire acquérir des comportements responsables »

Dans le cadre de la réforme du lycée, l'accent mis sur « une meilleure adaptation du lycée à son époque, en termes d'apprentissage des langues étrangères, d'accès à la culture et de responsabilisation des lycéens » confère une large place aux enjeux informationnels. Les enseignements d'exploration de la classe de seconde, en invitant à élargir et croiser les regards disciplinaires sur les notions enseignées, incitent à élaborer une formation transdisciplinaire, en donnant à la maîtrise de l'information et de ses contextes une place centrale.

Au lycée professionnel, « repérer et définir les enjeux de la protection de la propriété industrielle et de la propriété intellectuelle » constitue un objectif du programme d'économie-gestion

OBJECTIFS

- Savoir repérer les idées de l'auteur, faire un résumé ou une synthèse. Savoir citer les sources dans le respect de la propriété intellectuelle et des licences d'usage.
- Etre capable de croiser des sources, de les qualifier et de les utiliser pour produire une œuvre originale et en connaître les droits liés lors de sa diffusion.
- Savoir utiliser les diverses formes de diffusions médiatiques en respectant les règles communes (notamment les outils collaboratifs du web 2.0).
- Etre attentif à ne pas porter atteinte aux droits des personnes, respecter les valeurs démocratiques, les règles de droit et les règles de base de la courtoisie et du respect de l'autre, notamment sur les réseaux numériques. Etre conscient que les informations personnelles (identité numérique) diffusées sont lues et peuvent être réutilisées par d'autres personnes à mauvais escient.

EXEMPLES D' ACTIONS

Au collège : cycle d'adaptation et / ou central

Élaborer une exposition autour d'un thème commun à destination d'un public particulier (élèves du primaire, parents, etc.) ou au profit d'une association humanitaire en se posant la question du message véhiculé et du public visé.

Créer un blog pour communiquer des notices documentaires autour de lectures communes (résumé, mots clés) et rédiger des avis personnels.

En liaison avec le conseiller principal d'éducation, faire travailler les délégués à la charte informatique du collège.

Au collège : cycle d'orientation

A l'occasion d'un exposé sur l'éducation au développement durable, en collaboration avec le professeur de sciences et/ou de géographie-éducation civique, envisager la question des droits iconographiques et les notions liées à la réalisation d'une œuvre personnelle à partir de sources : copier / coller / piller ; en faire un des critères de réussite de l'exposé.

Dans le cadre du PDMF, faire rédiger le rapport de stage et renseigner le webclasseur, en portant attention à la validité des informations diffusées et des propos tenus.

Élaborer un blog ou un site Internet dans le cadre du projet européen *e-twinning* (professeurs de langues, lettres, histoire-géographie) avec interrogation sur les messages véhiculés, l'outil utilisé (blog) et le public visé.

Au lycée

En enseignement d'exploration « littérature et société » pour « faire expérimenter des situations concrètes d'activités et de recherche » en éducation aux médias, récolter des informations sur l'actualité littéraire et élaborer ainsi une lettre d'information sur un prix littéraire des lycéens destinée aux élèves du lycée.

Dans le cadre d'une recherche documentaire (notamment en ligne), sélectionner, décrire et synthétiser trois documents représentant une diversité de points de vue dans le respect des idées des auteurs.

En ECJS première professionnelle, générale et technologique, en vue d'un débat argumenté sur le thème des « réseaux sociaux : espace commun / espace public », constituer un dossier en qualifiant les sources sélectionnées (pluralité).

Dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire, faire créer un espace numérique de publication en utilisant les outils du web 2.0, en respectant les règles du travail collaboratif. Traiter des questions de propriété intellectuelle (droit d'auteur, *Creative commons*, etc.).

DOCUMENT 4

Conseil Supérieur des Programmes. Projet d'enseignement moral et civique. In : *Education.gouv.fr* [en ligne]. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 3 juillet 2014. Disponible sur : http://cache.media.education.gouv.fr/file/Organismes/32/8/CSP-Projet_EMC_337328.pdf (consulté le 25 août 2016)



CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES

Enseignement moral et civique. Principes généraux

Articulés aux finalités éducatives générales définies par loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École du 8 juillet 2013, les axes principaux du programme d'enseignement moral et civique de l'école élémentaire au lycée se fondent sur les principes et les valeurs inscrits dans les grandes déclarations des droits de l'homme et dans la Constitution de la Ve République.

1. L'éducation morale n'est pas du seul fait ni de la seule responsabilité de l'école ; elle commence dans la famille. L'enseignement moral et civique se fait quant à lui dans le cadre laïque qui est celui de la République. Ce cadre impose de la part des personnels de l'Éducation nationale une évidente obligation de neutralité, mais celle-ci ne doit pas conduire à une réticence, voire une abstention, dans l'affirmation des valeurs transmises. Les enseignants et les personnels d'éducation sont au contraire tenus de promouvoir ces valeurs dans tous les enseignements et dans toutes les dimensions de la vie scolaire.
2. Les valeurs et les normes que cet enseignement a pour objet de transmettre et de faire partager doivent pouvoir être acceptées par tous, quelles que soient les convictions, les croyances ou les choix de vie personnels. Ce sont les valeurs et les normes impliquées par l'acte même d'éduquer telle qu'une école républicaine peut en former le projet pour une société démocratique. Elles supposent une école à la fois exigeante et bienveillante qui favorise l'estime de soi et la confiance en soi des élèves, conditions indispensables à la formation globale de leur personnalité. Cet enseignement requiert de l'enseignant une attitude à la fois compréhensive et ferme. À l'écoute de chacun, il encourage l'autonomie et l'esprit de coopération. Il veille à éviter toute discrimination et toute dévalorisation entre élèves.
3. Les connaissances et compétences à faire acquérir ne sont pas juxtaposées les unes aux autres. Elles s'intègrent dans une culture qui leur donne sens et cohérence et développe les dispositions à agir de façon morale et civique.
4. L'enseignement moral et civique a pour but de favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une société démocratique, c'est-à-dire à la fois a)- à penser et à agir par soi-même et avec les autres et à pouvoir répondre de ses pensées et de ses choix (principe d'autonomie) b)- à comprendre le bien-fondé des règles régissant les comportements individuels et collectifs, à y obéir et à agir conformément à elles (principe de discipline) c)- à reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie (principe de la coexistence des libertés) ; d)- à construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens).
5. On peut regrouper les valeurs et les normes que cet enseignement transmet en trois catégories.
 - La première relève à la fois du principe d'autonomie et du principe de la coexistence des libertés : la liberté de conscience, d'expression et de choix du sens que chacun donne à sa vie ; l'ouverture aux autres et la tolérance réciproque.
 - La deuxième relève à la fois du principe de discipline et du principe de la communauté des citoyens : le respect des droits et de la loi, l'égalité de considération des personnes, le refus de toute discrimination, la solidarité, l'entraide, la coopération, le sens de l'intérêt général et de la participation à la vie démocratique.
 - La troisième catégorie ressortit aux conditions morales et civiques sans lesquelles les apprentissages scolaires ne sauraient avoir de dimension émancipatrice : le goût du dialogue et de la confrontation des idées, le développement de l'esprit critique, l'intérêt porté à la recherche de la vérité.
6. Ces valeurs et ces normes ne pouvant se transmettre à l'école que dans des situations pédagogiques et éducatives où elles sont activement impliquées (discussion, argumentation, projets communs, coopération, etc.), leur enseignement suppose une cohérence entre ses contenus et ses méthodes. Il suppose également que les formes d'évaluation qui lui seront associées soient d'une grande diversité et soient adaptées à sa nature, à ses modalités et à ses objectifs.
7. L'enseignement moral et civique doit avoir un horaire spécialement dédié. Mais il ne saurait se réduire à être un contenu enseigné « à côté » des autres. Tous les enseignements à tous les degrés doivent y être articulés en sollicitant les dimensions émancipatrices et les dimensions sociales des apprentissages scolaires, tous portés par une même exigence d'humanisme.



CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES

Architecture

La culture morale et civique comporte quatre dimensions, étroitement articulées entre elles : une dimension sensible (culture de la sensibilité) ; une dimension normative (culture de la règle et du droit) ; une dimension cognitive (culture du jugement) et une dimension pratique (culture de l'engagement).

[...]

Culture de l'engagement

On ne saurait concevoir un enseignement visant à former l'homme et le citoyen sans envisager sa mise en pratique dans le cadre scolaire. L'école doit permettre aux élèves à devenir acteurs de leurs choix, et à participer à la vie sociale de la classe et de l'établissement dont ils sont membres. L'esprit de coopération doit être encouragé, la responsabilité vis-à-vis d'autrui mise à l'épreuve des faits.

Compétences correspondantes

- Être capable de respecter les engagements pris envers soi-même et envers les autres.
- Être capable de prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne et écologique.
- Être capable de travailler en autonomie et de coopérer.
- S'impliquer dans la vie scolaire (actions, projets, instances...).
- S'impliquer progressivement dans la vie collective à différents niveaux.

Connaissances

- La culture de l'engagement prend appui sur la connaissance des institutions et des valeurs constitutionnelles de la Ve République, de leur signification, de leur origine, de leur évolution et de leur place dans l'organisation de la vie collective.

[...]

DOCUMENT 5

Groupe de Travaux Académiques Mutualisés [TraAM] de l'académie d'Orléans-Tours. Appel à projets. Nouvelles pratiques pour informer, **nouveaux** usages pour s'informer. In : documentation.ac-orleans-tours.fr [en ligne]. Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours. Septembre 2015. Disponible sur : http://documentation.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/userupload/docu/acad/TraamDOC/proposition_projet_traamdoc_OT_20152016-1.pdf (consulté le 25 août 2016)



TraAM 2015-2016

Appel à projets



Documentation

Rappel de la thématique proposée

Nouvelles pratiques pour informer, nouveaux usages pour s'informer

Objectifs : produire des scénarios pédagogiques, des outils de veille informationnels et des textes réflexifs prenant en compte les pratiques des professionnels des médias et les usages des internautes liés à la production et aux échanges d'information. On insistera dans le cadre de la mise en place des médias scolaires, sur des "pratiques collaboratives authentiques".

1) Produire des actions et des scénarios pédagogiques visant à sensibiliser les élèves aux pratiques des professionnels :

- la publication de l'information d'actualité via les réseaux sociaux (dont Twitter)
- la circulation de cette information et ses dérives (surenchère, problème de vérification des sources, combattre les dérives : complot, rumeur, déformations)
- mise en place de « check list » pour vérifier l'origine et la pertinence de l'information
- relation de l'information sur les réseaux sociaux et des médias « traditionnels »

2) Échanger sur les usages pour s'informer : mettre en place des usages au sein de l'EPL.E (voir mesure 3 des 11 mesures : mise en place de médias scolaires) permettre aux élèves de s'approprier ces outils :

- de veille d'actualité (professionnel et élève)
- internet responsable

Projet de l'Académie d'Orléans-Tours

IA IPR EVS : Sylvie GERARD

IATICE Documentation : Christophe POUPET

Professeur référent TraAMDOC : Nadia LÉPINOUX-CHAMBAUD

Les pratiques médiatiques des jeunes sont à associer avec leurs pratiques informationnelles issues du développement de la culture numérique, d'une offre croissante des biens culturels et d'un essor du modèle de la gratuité. Quand l'écoute de la radio se maintient, la lecture de la presse écrite est en baisse constante. Les pratiques télévisuelles changent au profit d'une hyperconnection avec la multiplication des supports nomades et des outils de communication en ligne offrant la possibilité d'interagir avec autrui (poster des commentaires, échanger des vidéos, confronter les points de vue...).

Dans ce nouveau panorama médiatique, le citoyen peut accéder à l'information à tout moment et en tout lieu. Le jeune pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable, doit apprendre à identifier (décrypter) l'information et à lire l'image, à aiguiser son esprit critique et à se forger une opinion.

AXE N°1 : Sensibiliser au discours journalistique.

Comment les jeunes s'informent-ils : accéder, trier et hiérarchiser l'information ? Qu'est-ce que les jeunes attendent de l'actualité ? Quel est l'avenir de la presse ? Dans ce premier axe, nous proposons d'aborder les nouvelles pratiques pour informer et les nouveaux usages pour s'informer en instituant un échange avec des professionnels de la presse (notamment locale). Il s'agit de s'interroger avec les élèves sur les usages, les ressources et les engagements du citoyen face à l'information pour les sensibiliser au discours journalistique et aux valeurs de la République. L'enjeu fort de cet axe est de faire se rencontrer élèves et journalistes pour confronter des pratiques et des usages.

Dans le contexte du panorama médiatique actuel, il convient, dans un premier temps, pour les élèves de s'approprier l'information en vue de développer une mise en discussion avec les professionnels autour d'une veille, d'actions et de scénarios pédagogiques.

Dans un second temps, il s'agit pour les enseignants et les professionnels, de tenir compte des pratiques et usages des jeunes (écouter et comprendre les problématiques et les attentes de ce lectorat jeune) pour adapter le discours journalistique. Il s'agit de confronter le discours du jeune citoyen et le discours journalistique, pour interagir sur les pratiques et les usages des deux parties dans une implication déontologique et transparente. Cet échange doit permettre une forme d'engagement des deux parties sur les enjeux médiatiques.

AXE N°2 : Encourager les productions médiatiques.

Produire des médias, autrement dit mettre les élèves en situation d'activité, constitue l'élément convergent au développement de leur littératie, au-delà d'un simple usage répété et routinier des médias. L'environnement médiatique actuel impose aux individus de jouer un rôle plus actif, de prendre part à l'acte de s'informer et de communiquer. En effet, les médias sociaux et communautés sociales ou les weblogs et pure players qui constituent de nouvelles formes de médias, impliquent au citoyen internaute d'être acteur et participatif.

Dans un premier temps, il s'agit, en s'orientant vers la pratique, d'encourager la réalisation de productions médiatiques en ligne avec les outils du Web 2.0 pour produire des scénarios, des grains de formations, des tutoriels,... en favorisant des démarches créatives et collaboratives. Cette approche permet de soutenir la formation à une culture de l'information et du numérique des élèves en s'appuyant sur des projets éducatifs pluridisciplinaires, transdisciplinaires, interdisciplinaires. Écrire pour être lu favorise la compétence du "savoir publier" englobant une large palette d'apprentissages : savoir accéder à l'information, savoir identifier et interpréter des informations, savoir valider et citer ses sources, savoir adapter son langage, savoir maîtriser la représentation de soi en ligne et savoir se comporter de façon éthique et socialement responsable dans un souci du bien-vivre ensemble. Une telle approche permet enfin de valoriser les productions des élèves, pour une amélioration de l'estime de soi et du rôle participatif des jeunes à leur école, en soutenant le climat scolaire.

Dans un second temps, il s'agit de mettre en valeur les pratiques médiatiques numériques engagées dans ces actions en envisageant de les géo localiser au niveau académique, voire national. Nous envisageons une réflexion dans ce sens, en utilisant notamment le projet PRATIC, de cartographie des pratiques numériques dans l'académie. Il convient de référencer des scénarios, des outils, des partenaires et des médias d'élèves pour proposer et partager des compétences dans la communauté éducative.